



La solidarité en action

L'Essentiel de
l'activité 2022



Nos finances



Marius Papi
Trésorier national

En 2022, nous avons pu compter sur la générosité du public pour réaliser nos nombreux projets et faire face à la précarité qui ne cesse d'augmenter dans notre pays.

Une inflation galopante, des personnes et des familles de plus en plus nombreuses à franchir le seuil de nos permanences d'accueil. Une crise à laquelle nos bénévoles ne peuvent répondre que grâce à l'élan de générosité dont vous faites preuve quotidiennement.

Les 90 000 animateurs-collecteurs bénévoles et les salariés de notre association peuvent répondre à tous ces besoins, grâce à un engagement sans faille dans leur pratique quotidienne de la solidarité.

C'est bien sûr aussi parce que les donateurs individuels, les partenaires publics et privés ont répondu à chaque fois aux appels à la solidarité que nous avons pu intervenir pour soulager celles et ceux qui sont dans la détresse.

Cette année encore nous avons pu compter sur la générosité du public qui se manifeste à travers les dons matériels, financiers, les mises à disposition ou encore les legs, donations et assurances-vie. Nous disons à tous ces généreux donateurs toute notre gratitude et notre respect. C'est un pacte de confiance qui unit le Secours populaire et ses donateurs, c'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à maintenir le lien avec tous ceux qui s'engagent à nos côtés.

Nous tenons ici à vous informer très précisément de l'utilisation que nous avons faite des dons que vous nous avez confiés pour agir auprès des plus fragiles.

Merci à vous tous qui nous donnez les moyens financiers et matériels pour accomplir et multiplier nos actions.



98

fédérations



662

comités locaux



90 000

bénévoles



La gouvernance au Secours populaire

L'élaboration collective et la décentralisation sont les principes moteurs de la gouvernance du Secours populaire, quel que soit l'échelon considéré.

Les instances de l'association élues tous les deux ans, lors des assemblées générales de comités, des congrès des fédérations et du Congrès national sont composées exclusivement des personnes attributaires de la carte officielle d'animateur-collecteur bénévole. Cette carte donne droit à prendre des initiatives, faire des propositions, participer aux décisions et être partie prenante des directions de l'association à tous les niveaux territoriaux. Les directions du Secours populaire font vivre la démarche d'éducation populaire dans l'ensemble du mouvement en impliquant toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Chaque instance des comités et fédérations gère en autonomie et bénéficie d'un pouvoir de décision au plus près des lieux d'action, dans le respect des règles de gestion et des procédures communes à toute l'association. La direction nationale est assurée par le Comité national en charge de la bonne application des orientations décidées lors du Congrès national. Le Conseil d'administration et son émanation, le Secrétariat national, ont en charge la gestion de l'association.

L'Association nationale est quant à elle, au travers de ces instances, garante de la bonne organisation de la vie interne du Secours populaire. À ce titre, elle assure la mise en place du parrainage, accompagne la bonne organisation de la vie des instances dans les fédérations, coordonne et centralise les activités et édite les cartes pour l'ensemble des animateurs-collecteurs bénévoles du Secours populaire.

27
Nos
finances



Didier

Nanterre

Je suis donateur depuis plus de 15 ans. Mon repère est le prix d'une journée vacances pour un enfant, soit 50 euros. J'offrais 5 journées de vacances par mois, l'année dernière. Je vais monter à 6 prochainement. J'ai grandi dans un HLM à Nanterre et j'ai été directeur d'une Maison de la jeunesse et de la culture. J'y ai appris qu'on n'est pas heureux autour d'une table si tout le monde ne mange pas. Donner, c'est aller à la rencontre des autres, c'est partager et donc être ensemble. Quand vous le faites, vous savez que quelqu'un, quelque part, retrouvera le sourire.

28
Nos
finances

4 millions de personnes aidées en France et dans le monde



accès alimentaire



accès aux soins
et à la prévention



fêtes de fin d'année



accès aux vacances



accès à la culture



accès au logement

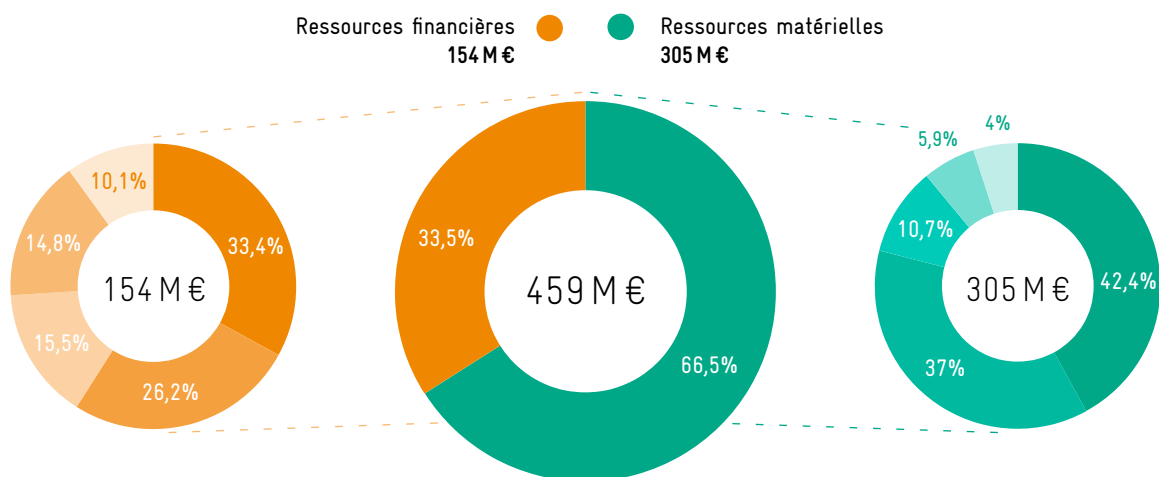


accès au sport



accompagnement
juridique

Répartition des ressources financières et matérielles en 2022



Répartition des ressources financières

- **33,4%** Produits de la générosité du public (dons, legs, mécénat) **51 M €**
- **26,2%** Subventions **40 M €**
- **15,5%** Produits d'initiatives de collecte (braderies, tombolas, manifestations, etc.) **24 M €**
- **14,8%** Autres produits divers (dont fonds dédiés) **23 M €**
- **10,1%** Participations des destinataires de la solidarité **16 M €**

Répartition des ressources matérielles

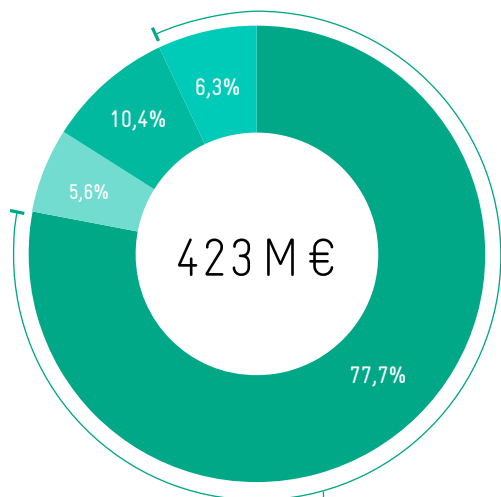
- **42,4%** Bénévolat **129 M €**
 - **37%** Produits alimentaires **113 M €**
 - **10,7%** Dons en nature neufs **33 M €**
 - **5,9%** Prestations en nature **18 M €**
 - **4%** Affichage gracieux et communication **12 M €**
- 29**
 Nos
 finances

Des ressources diversifiées

Le Secours populaire dispose d'une variété de sources de financement qui lui garantit son indépendance. Au-delà de la prééminence des dons matériels, des prestations en nature et du bénévolat, qui représentent **66,5%** de l'ensemble des ressources, il faut noter la diversité des ressources financières, composées de ressources issues de la générosité du public pour **33,4%** (réparties entre dons de particuliers, mécénat et legs), de subventions pour **26,2%**, de produits d'initiatives de collecte populaire (braderies, etc.) pour **15,5%**, d'autres produits divers pour **14,8%** qui sont constitués essentiellement d'utilisation des fonds dédiés collectés les années précédentes (pour 15 millions d'euros) et de participations des destinataires de la solidarité pour **10,1%**, avec pour principe le non assistanat et la préservation de la dignité.

Emploi des ressources financières et matérielles en 2022

Hors dotations aux provisions, résultat de l'exercice et reports en fonds dédiés*



- 77,7% Actions de solidarité en France 329 M€
- 6,3% Actions de solidarité à l'étranger 26 M€
- 5,6% Frais de recherche de fonds 24 M€
- 10,4% Frais de fonctionnement 44 M€

30
Nos
finances

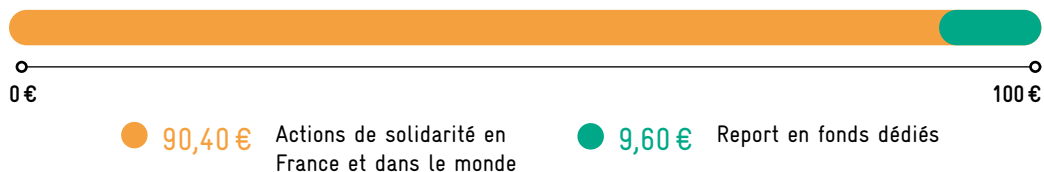
Les actions de solidarité
(missions sociales)
représentent

84%

des emplois matériels
et financiers en 2022.

* Les dotations aux provisions s'élèvent à 632 900 € en 2022. Le résultat de l'exercice est de 12,2 millions d'euros en 2022. Les reports en fonds dédiés sont des ressources spécifiques collectées en 2022 qui n'ont pas été totalement dépensées dans l'année (il peut s'agir de financements reçus pour plusieurs années) et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Ils représentent 23,3 millions d'euros en 2022.

Avec 100€ de générosité du public

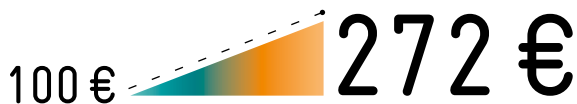


En 2022 les produits de la générosité du public ont été utilisés pour les actions de solidarité en France et dans le monde à hauteur de **90,4 %** (soit 50 millions d'euros) et le solde a été reporté en fonds dédiés pour être utilisé l'année prochaine ou les suivantes afin de pérenniser les actions et respecter les souhaits des donateurs.



Effet multiplicateur de la solidarité

Avec 100 € de recettes financières, le SPF a réalisé pour 272 € d'actions de solidarité matérielle et financière en France et dans le monde.



31
Nos
finances

Grâce à l'engagement des 90 000 bénévoles,
vos dons agissent.

L'effet multiplicateur, ou effet levier, illustre la complémentarité des solidarités financière et matérielle. Il est calculé à partir du montant de nos missions sociales en France et dans le monde (93 millions d'euros de dépenses financières et 262,5 millions d'euros de valorisation des contributions volontaires en nature). Cette somme est ensuite rapportée aux ressources financières utilisées en 2022 soit 130,8 millions d'euros (c'est le total des ressources financières diminué des reports de fonds dédiés sur l'année suivante).

Ainsi, en 2022, pour 100 € reçus, le Secours populaire a réalisé l'équivalent de 272 € de solidarité matérielle ou financière. Ce ratio illustre précisément l'importance de la mise en mouvement du bénévolat et de la complémentarité nécessaire des différentes formes de solidarité populaire.

Cet effet multiplicateur permet chaque année au Secours populaire de mettre en œuvre de nombreuses actions de solidarité en France et dans le monde.



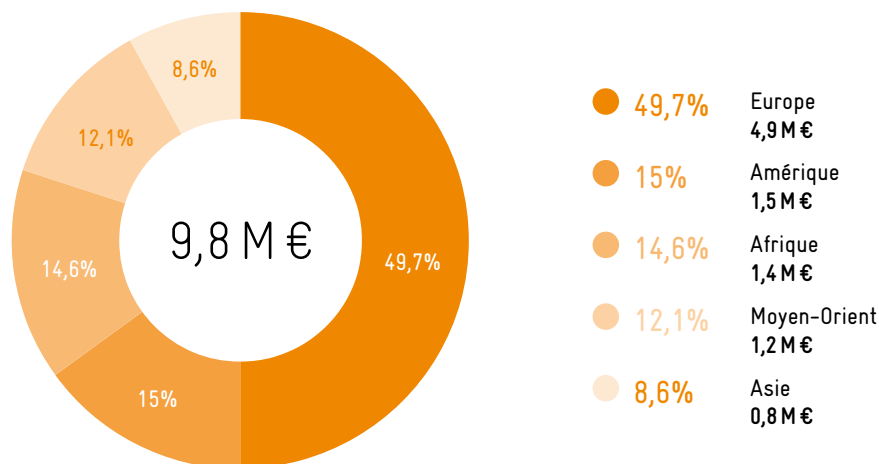
Les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature représentent l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association des biens ou d'autres services à titre gratuit. Elles concernent notamment la valorisation des 7,5 millions d'heures de bénévolat, l'affichage gracieux, les prestations gratuites, les mises à disposition de locaux, les mises à disposition de salariés en mécénat de compétence, les produits alimentaires issus des collectes alimentaires ou du SEAA (Soutien Européen à l'Aide Alimentaire), les dons en nature neufs. En 2022, elles représentent près de 305 millions d'euros, soit 66% du total des ressources dont 28 % au titre du bénévolat en France et dans le monde.

32
Nos
finances

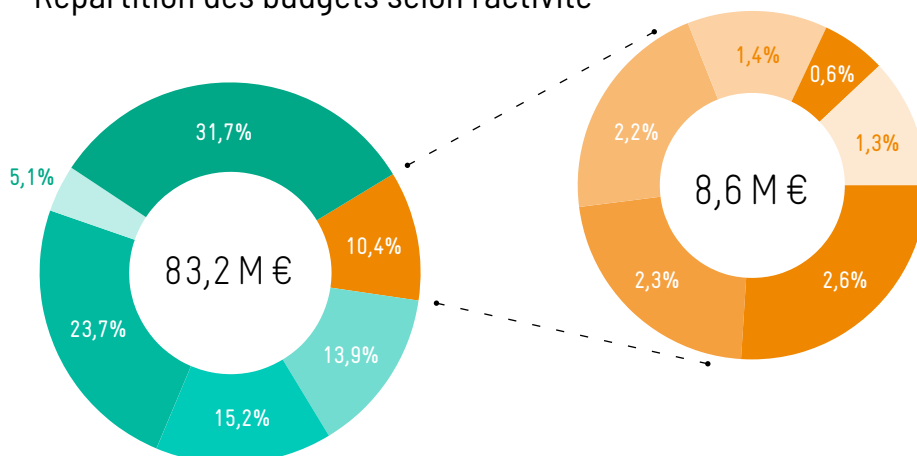
Solidarité dans le monde

Répartition des budgets selon la zone géographique



Solidarité en France

Répartition des budgets selon l'activité



- **31,7%** Pauvreté Précarité (permanences d'accueil, fracture numérique, éducation populaire, etc.) **26,4 M €**
- **23,7%** Alimentaire **19,7 M €**
- **15,2%** Animation du réseau solidarité en France **12,6 M €**
- **13,9%** Vacances et Journées bonheur **11,6 M €**
- **5,1%** Pères Noël verts **4,3 M €**
- **10,4%** Autres **8,6 M €**

Autres :

- **2,6%** Logement **2,1 M €**
- **2,3%** Formation des bénévoles **1,9 M €**
- **2,2%** Loisirs, sport, culture **1,9 M €**
- **1,4%** Vestimentaire **1,1 M €**
- **1,3%** Santé **1,1 M €**
- **0,6%** Urgences **0,5 M €**

33
Nos
finances

Évaluation et contrôle des actions conduites

Les comptes annuels combinés du Secours populaire sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année. De plus, en 2022, ce sont 60 fédérations et comités locaux qui ont été contrôlés par un commissaire aux comptes.

Le Comité de la charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, a renouvelé son agrément au Secours populaire en décembre 2022 pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre d'un financement de la Direction générale de la cohésion sociale, une évaluation de nos actions sur la pauvreté et la précarité est réalisée tous les 3 ans.

Pour les projets cofinancés par l'Agence française de développement, le Centre de crise et de soutien ou l'Union européenne, des audits sont réalisés systématiquement.

Patrimoine



49,4 M €

Locaux
Terrains et
bâtiments



5,8 M €

Matériel
logistique
Chambres
froides, racks de
stockage, etc.



6,7 M €

Matériel de
transport



1,2 M €

Matériel de bureau
et informatique

Trésorerie

La trésorerie comprend les valeurs mobilières de placement et les disponibilités. Elle s'élève à 150,8 millions d'euros fin 2022, en augmentation de 10% par rapport à 2021. Cela est principalement lié à la réception en fin d'année d'une subvention de 7,7 millions d'euros pour l'achat de produits alimentaires dans le cadre du programme européen SEAA. Ces fonds se retrouvent sur les comptes bancaires du Secours populaire au 31 décembre 2022. Ils seront dépensés en 2023. De plus, une partie des fonds collectés pour l'urgence Ukraine a été reportée en fonds dédiés (5,1 millions d'euros) pour être utilisée en 2023.

34
Nos
finances



Politique de réserves

Le Secours populaire a su se constituer des réserves suffisantes pour faire face aux aléas de collecte et aux événements exceptionnels. Lors de catastrophes naturelles ou d'urgences, elles permettent au Secours populaire de débloquer rapidement des fonds pour agir sur le terrain. Elles permettent aussi la continuité des actions de l'association en cas de situation financière difficile, due par exemple à une baisse des ressources. Le Secours populaire préconise comme règle de bonne pratique en matière de réserves de disposer de l'équivalent de 6 à 9 mois de dépenses globales pour les comités locaux, et de 9 à 12 mois pour les fédérations départementales.

Au niveau national en 2022, les réserves représentent 9 mois de dépenses globales.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources qui n'ont pas été totalement consommées durant l'année 2022 et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Fin 2022, les fonds dédiés représentent 43,8 millions d'euros : 14,6 millions d'euros sont dédiés à l'aide alimentaire (dont 12,6 millions d'euros de subventions), 7,5 millions d'euros sont dédiés à la crise sanitaire (c'était 11 millions d'euros fin 2021) pour laquelle les activités se poursuivent encore en 2023, et 5,1 millions d'euros pour l'urgence liée à la guerre en Ukraine et ses conséquences.

Fonds propres et résultat de l'exercice

Les fonds propres s'élèvent à 166,9 millions d'euros, ils représentent 67 % du total du bilan ce qui témoigne du degré d'autonomie financière de l'association. Les fonds statutaires représentent 27,3 millions d'euros, les réserves pour projet associatif 35,4 millions d'euros. Le report à nouveau est de 79 millions d'euros. L'ensemble concourt à la solidité financière de l'association, ainsi que les subventions d'investissements nettes qui s'élèvent à 12,8 millions d'euros. Le résultat de l'exercice s'établit à 12,2 millions d'euros en 2022, dont 700 000 euros sont des fonds issus de la générosité du public.

Bilan simplifié (en milliers d'euros)

35
Nos
finances

Actif Net	2022	2021
Immobilisations	73 165	67 587
Créances et stocks	22 134	18 409
Disponibilités	71 112	48 593
Valeurs mobilières de placement	79 722	87 925
Charges constatées d'avance	1 110	1 255
Total	247 243	223 769

Passif Net	2022	2021
Fonds propres (y compris écarts de combinaison)	166 841	153 845
Fonds reportés liés aux legs	7 662	6 048
Fonds dédiés	43 773	35 536
Provisions pour risques et charges	993	546
Dettes	27 974	27 794
Total	247 243	223 769

Nos partenaires

Entreprises et fondations d'entreprises



36
Nos
partenaires



37
Nos
partenaires

Institutions





PAS D'ACTION SANS DUN

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE



Nous soutenir c'est investir dans l'avenir.

Nous avons besoin de vous ! Adressez-nous vos dons

secourspopulaire.fr

Secours populaire français
9/11 rue Froissart
75140 PARIS cedex 03



Merci de votre soutien. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre versement, dans la limite du plafond de 1000 € jusqu'au 31 décembre 2023. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

